

**Conférence de presse sur la rentrée
scolaire 2017**

Nouveautés de la formation gymnasiale

Bernhard Pulver, conseiller d'Etat et Directeur de
l'instruction publique du canton de Berne

11 août 2017, 10 h

Gymnase de Kirchenfeld, salle 350

Le discours prononcé fait foi.

Mesdames et Messieurs,
Chères et chers journalistes,

Je me réjouis de vous accueillir au gymnase
de Kirchenfeld pour cette conférence de
presse sur la **rentrée scolaire 2017**. Je
saisis l'occasion pour remercier la direction
de l'établissement de son hospitalité.

Les locaux du gymnase de Kirchenfeld
allient tradition et modernité. Beaucoup
d'éléments de ce bâtiment néo-classique ont

vu le jour à une époque où les ordinateurs, Internet et les smartphones n'existaient pas. Lorsqu'on visite cet endroit, il est difficile d'échapper à l'impressionnant rayonnement de cette architecture. Je suis toujours touché par l'atmosphère particulière de ce gymnase. Peut-être en va-t-il de même pour vous.

Aujourd'hui, nous allons toutefois parler de choses modernes :

Nous vous avons invités à cette conférence de presse pour passer en revue les changements qui surviendront au cours de la nouvelle année scolaire.

Pour une fois, notre conférence de presse annuelle n'est pas consacrée à l'école obligatoire, **mais à la formation gymnasiale.**

Je tiens en particulier à parler de la mise en œuvre de la solution Quarta dans la partie alémanique du canton. Selon nous, elle **est sur la bonne voie et représente un gain pour la formation gymnasiale.**

1 La formation gymnasiale au centre des préoccupations

Plusieurs nouveautés cruciales touchant la formation gymnasiale entreront en vigueur lundi prochain, jour de la rentrée.

Elles viennent clore les travaux que nous avons présentés dans le rapport sur les écoles moyennes de 2009, intitulé « Tradition et innovation ». Il est donc opportun que la conférence de presse d'aujourd'hui se déroule dans le gymnase de Kirchenfeld, riche de traditions

L'introduction de la solution Quarta dans la partie alémanique du canton, c'est-à-dire la mise en place d'un cursus ininterrompu de quatre ans au gymnase, constitue le changement le plus marquant depuis la suppression de la maturité par type au profit des options spécifiques et complémentaires, laquelle a été accompagnée d'un raccourcissement de la formation.

La mise en œuvre de cette solution revêt une signification particulière puisqu'elle clôt une discussion vieille d'une vingtaine d'années.

Ainsi, comme dans tous les autres cantons alémaniques, **l'ensemble des futurs titulaires d'une maturité gymnasiale** dans le canton de Berne **fréquenteront** dès à présent **le gymnase pendant quatre ans.**

C'est une évolution importante pour les gymnases. Mais la conception de la nouvelle filière a aussi représenté un défi, étant donné qu'elle a été couplée à des mesures d'économies. Je tiens donc à remercier grandement toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du nouveau plan d'études germanophone pour la formation gymnasiale : la direction du projet (la co-directrice est rectrice au gymnase de Kirchenfeld), l'équipe de projet et tous les enseignants et enseignantes.

Je vais donc consacrer la première partie de mon discours à la solution Quarta, à ses répercussions sur les écoles secondaires et à la procédure de passage au gymnase.

Dans une deuxième partie, je vous présenterai ensuite les modifications apportées au plan d'études germanophone et aux conditions de promotion.

Enfin, je me pencherai sur la partie francophone du canton, en particulier sur la filière bilingue et sur les modifications apportées par le projet Passepartout.

2 Mise en œuvre de la solution Quarta

En décidant, en 2014, de mettre en place un cursus ininterrompu de quatre ans au gymnase dans la partie alémanique du canton, le Grand Conseil a adopté un changement structurel important :

La solution Quarta a remplacé les deux modèles qui coexistaient en première année de la formation gymnasiale dans la partie alémanique du canton.

Désormais, tous les gymnasiens et gymnasiennes entrent au gymnase à l'issue de la 10^e année scolaire et y suivent une formation de quatre ans menant à la maturité.

Les classes proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année (11^e HarmoS) qui existaient dans certaines communes ont été fermées.

J'ai le plaisir de pouvoir dire que

nous sommes sur la bonne voie en ce qui concerne la mise en œuvre de la solution Quarta !

Cette dernière permet aux gymnases de proposer une formation ininterrompue, clairement structurée et de meilleure qualité.

Elle présente les avantages suivants.

- Les classes conservent **la même composition pendant les quatre années du cursus** et ne doivent pas être réorganisées à la fin de la première année gymnasiale en raison de l'arrivée de nouveaux élèves.
- Le cursus peut être conçu uniquement **selon des critères pédagogiques et didactiques** et il n'est pas nécessaire de faire des compromis dans l'enseignement des disciplines parce que certains thèmes doivent seulement être enseignés lorsque tous les élèves ont rejoint le gymnase.
- **L'option spécifique peut être enseignée dès la première année.**

La mise en œuvre de la solution Quarta entraîne un autre changement, qui me chagrine : la désignation latine des années scolaires, qui est propre à la partie alémanique du canton de Berne (Quarta, Tertia, Sekunda et Prima), est remplacée par la désignation suivante **GYM1 à GYM4** (1^{re} à 4^e année de la formation gymnasiale).

3 Répercussions sur les écoles secondaires

Permettez-moi d'aborder brièvement un aspect de la mise en œuvre de la solution Quarta qui ne concerne pas directement la formation gymnasiale.

31 écoles secondaires, qui proposaient jusqu'à présent un enseignement gymnasial, sont fortement touchées par cette mise en œuvre.

L'engagement des enseignants et enseignantes concernés était une préoccupation de taille pour nous. L'Office de l'enseignement préscolaire et primaire, du conseil et de l'orientation (OECO) et

l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) ont collaboré étroitement dans ce domaine :

- Depuis le printemps 2015, les écoles secondaires ont été contactées tous les ans pour qu'elles puissent nous informer d'éventuels problèmes en matière de politique du personnel suite à la suppression de l'enseignement gymnasial de 9^e année (11^e HarmoS).
- Les gymnases ont en outre vérifié avec les écoles secondaires de leur bassin de recrutement s'ils pouvaient engager temporairement pour l'enseignement en première année de la formation gymnasiale les enseignants et enseignantes concernés par une suppression de leçons.
- Les changements structurels étaient connus trois ans à l'avance et ont pu être pris en compte par les écoles secondaires dans la planification à moyen terme des programmes.

La bonne collaboration entre les écoles secondaires et les gymnases a permis de faire en sorte

que seuls trois membres du corps enseignant ont été confrontés à une réduction considérée comme non acceptable de leur programme d'enseignement.

Une solution a entre-temps été trouvée pour ces trois personnes.

4 Pas de changement pour la procédure de passage

Les modalités de passage à la filière gymnasiale de quatre ans demeurent inchangées. La procédure de passage, qui se compose d'une recommandation de l'enseignant ou de l'enseignante de l'école secondaire et d'un examen pour les élèves n'ayant pas fait l'objet d'une

recommandation, fait ses preuves depuis 20 ans et est très appréciée.

Il reste possible d'entamer la formation gymnasiale à l'issue de la 10^e ou de la 11^e année scolaire.

Dans les deux cas, les élèves fréquentent un gymnase pendant quatre ans.

Par conséquent, tous les élèves entrent au gymnase en première année de la formation gymnasiale (GYM1).

La possibilité de passer, sur examen, directement en deuxième année de la formation est supprimée car tous les élèves peuvent et doivent désormais suivre le cursus ininterrompu de quatre ans.

Il est important que les élèves aient la possibilité d'entamer la formation gymnasiale à l'issue de la 10^e ou de la 11^e année scolaire, ce pour les raisons suivantes :

- A cet âge, les garçons sont souvent un peu en retard par rapport aux filles en ce qui concerne leur développement, ce qui peut avoir des répercussions sur leurs performances scolaires. La possibilité d'entrer au gymnase une année plus tard permet de compenser un peu ce potentiel déséquilibre.
- Il se peut aussi que certains jeunes ne soient pas encore assez mûrs à la fin de la 10^e année scolaire pour suivre une formation gymnasiale, et ce quel que soit leur sexe. C'est par exemple le cas lorsqu'ils doivent effectuer de longs trajets pour se rendre au gymnase.

5 Nouveau plan d'études

La mise en œuvre de la solution Quarta a entraîné la révision du plan d'études germanophone pour la formation gymnasiale ainsi que de la grille horaire. A partir de lundi prochain, l'enseignement se fondera sur un nouveau plan d'études et une nouvelle grille horaire. Mario Battaglia, le chef de la Section des écoles moyennes, vous informera dans quelques instants en détail au sujet des modifications liées au contenu de l'enseignement.

Outre le plan d'études et la grille horaire, nous avons aussi modifié les conditions de promotion fixées dans l'ordonnance de Direction sur les écoles moyennes.

5.1 Promotion annuelle et évaluation formative

Comme déjà mentionné, la procédure de passage au gymnase ne change pas.

En revanche, la promotion se fera désormais sur une base annuelle.

Cela signifie que les élèves n'obtiendront plus un bulletin juridiquement valable qu'à la fin de l'année scolaire.

Si ce bulletin est suffisant, ils pourront passer à l'année suivante. Dans le cas contraire, ils pourront répéter leur année. Une seule répétition est autorisée au cours de la formation gymnasiale.

Nous nous attendons à ce que la promotion annuelle ait **un effet positif** pour les écoles :

- L'établissement d'un seul bulletin par an nécessite **moins de notes** que pour deux bulletins semestriels.
- **Les épreuves sont mieux réparties au cours de l'année** et correspondent mieux à

l'enseignement. Le **déroulement de l'année scolaire est plus calme.**

- Nous nous attendons aussi à ce que la promotion annuelle ait des **effets positifs** sur **l'organisation scolaire** car les arrivées et les départs d'élèves n'auront plus lieu qu'à la rentrée.

Il faut en outre souligner que le passage à la promotion annuelle s'accorde avec l'évaluation pratiquée à l'école obligatoire sur la base du Lehrplan 21.

Il est toutefois important que les élèves n'attendent pas une année pour avoir un retour au sujet de leurs résultats. Ainsi, à la fin du premier semestre, ils recevront un rapport intermédiaire en lieu et place du bulletin de notes prévu actuellement.

Ce rapport contiendra les notes obtenues jusque-là et une évaluation formative dans les disciplines où l'élève est faible, sans qu'il ait de conséquence directe sur le parcours scolaire. Les élèves sauront

ainsi à quels éléments ils devront accorder une attention particulière au cours du semestre suivant.

L'introduction de la promotion annuelle entraîne aussi un changement de la réglementation concernant la période probatoire au début de la formation gymnasiale. Mario Battaglia vous en dira plus à ce propos.

6 Partie francophone du canton

La structure de la scolarité obligatoire et de la formation gymnasiale dans la partie francophone du canton s'aligne sur ce qui existe dans les cantons francophones limitrophes.

C'est pourquoi la formation gymnasiale ne changera pour l'essentiel pas dans cette partie du canton.

Le passage au gymnase continuera de se fonder sur les bulletins du premier et du deuxième semestre de la 11^e année scolaire. Les dispositions relatives à la période probatoire et le plan d'études

ne changent pas non plus. En revanche, la promotion annuelle est instaurée, comme dans la partie alémanique du canton, pour les élèves francophones définitivement admis au gymnase.

6.1 Filière bilingue

L'un des principaux changements concerne l'organisation des classes bilingues dans les gymnases biennois, lesquelles sont composées à la fois d'élèves francophones et d'élèves germanophones.

Après de nombreux entretiens avec tous les acteurs et actrices de la formation de la partie francophone du canton, nous avons décidé que :

La filière bilingue proposée par les gymnases biennois devait aussi durer quatre ans.

Les arguments déterminants à cet égard sont les suivants :

- Un cursus en quatre ans est attrayant pour les élèves tant francophones que germanophones et constitue le meilleur moyen de garantir une **répartition équilibrée entre les deux groupes linguistiques.**
- Un **cursus en quatre ans apporte une plus-value pour les objectifs à atteindre dans le cadre de la filière bilingue** (p. ex. compétences linguistiques étendues, compréhension de l'autre région linguistique et échange entre les groupes linguistiques).

Une fois la décision prise d'instaurer une filière bilingue de quatre ans, il a encore fallu régler deux points :

- Il fallait d'une part définir une procédure d'admission au gymnase à l'issue de la 10^e année scolaire car cette possibilité n'existait pas encore dans la partie francophone. Ainsi, le passage à la filière bilingue après la 10^e année se fait sur la base

du bulletin de notes, aux mêmes conditions que pour le passage après la 11^e année. En outre, la note obtenue pour le niveau supérieur de la discipline allemand doit être suffisante. En revanche, **il n'est pas possible de passer à la filière bilingue** à l'issue de la 10^e année **sur la base d'un examen d'admission**, contrairement à ce qui est pratiqué à la fin de la 11^e année. **La décision d'admission se fonde exclusivement sur l'évaluation de l'école secondaire.**

- D'autre part, la législation prévoit que

chaque commune francophone ou bilingue doit décider si ses élèves ont le droit de passer à la filière bilingue à l'issue de la 10^e année scolaire.

J'ai le plaisir de vous informer que **toutes les communes** ont donné leur accord.

Je suis très satisfait de la solution à laquelle nous avons abouti. Le dialogue a permis de trouver une solution commune pour les deux groupes

linguistiques et de faire des compromis. Je suis donc optimiste quant au fait que le canton de Berne pourra à l'avenir aussi assumer son rôle de lien entre les germanophones et les francophones.

7 Continuité avec le projet Passepartout

Avant de passer la parole à Mario Battaglia, je souhaite vous parler brièvement de la continuité entre la formation gymnasiale et la scolarité obligatoire en ce qui concerne l'enseignement des langues étrangères.

Lors de la révision des plans d'études pour l'enseignement du français et de l'anglais au gymnase, nous avons veillé à garantir une

continuité avec l'enseignement des langues étrangères dispensé à l'école obligatoire.

L'enseignement vise entre autres toujours l'acquisition des quatre compétences de base : compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite.

L'introduction du nouveau plan d'études ne constitue donc pas un changement fondamental.

L'enseignement dispensé au gymnase accordera plus d'importance au respect des règles grammaticales et à la littérature, conformément au mandat de base des gymnases.

L'enseignement quotidien est tout aussi déterminant que le plan d'études. Les enseignants et enseignantes de gymnase s'y sont **préparé intensément en suivant des formations continues et en visitant des classes.**

L'examen d'admission a également été adapté afin qu'il prenne en compte les quatre compétences de base susmentionnées.

Il a ainsi été **nécessaire d'introduire une épreuve orale**, ce qui a constitué un défi sur le plan organisationnel.

Les examens se sont bien déroulés et les examinateurs et examinatrices ont constaté que les résultats de l'épreuve orale avaient parfois surpassé leurs attentes.

Je suis convaincu que les enseignants et enseignantes de gymnase vont s'adapter au niveau des élèves, comme cela a toujours été le cas dans le canton de Berne, et qu'ils baseront leur enseignement sur les compétences acquises à l'école obligatoire.

Je vais maintenant passer la parole à Mario Battaglia, le chef de la Section des écoles moyennes, qui vous présentera brièvement quelques changements apportés au plan d'études germanophone pour la formation gymnasiale.

8 Conclusion

Ce ne serait pas une vraie conférence de presse sur la rentrée scolaire, si nous ne vous présentions pas la nouvelle statistique des élèves. Je me limiterai aux chiffres concernant l'école obligatoire comme nous vous avons informés avant les vacances d'été au sujet des écoles moyennes et des écoles professionnelles.

Dans le canton de Berne, la rentrée scolaire a lieu le lundi 14 août 2017.

Depuis l'année scolaire 2014-2015, plus de 100 000 enfants, adolescents et adolescentes fréquentent un établissement bernois de la scolarité obligatoire. La tendance est toujours à la hausse.

Depuis août 2013, la scolarité obligatoire comprend, outre le degré primaire et le degré secondaire I, les deux années d'école enfantine.

Quelque 10 000 enfants entreront en 1^{re} année d'école enfantine et débiteront ainsi leur scolarité obligatoire le lundi 14 août 2017.

Le nombre total d'enfants, d'adolescents et d'adolescentes qui fréquentent un établissement bernois de la scolarité obligatoire est de nouveau légèrement supérieur à celui de l'année précédente :

Il s'élève à environ 102 700.

Ce résultat est réjouissant. Les naissances sont aussi **en hausse constante** dans le canton de Berne ces dernières années.

Permettez-moi de résumer les points importants exposés lors de cette conférence de presse :

- **Les piliers de la solution Quarta sont définis. Nous nous attendons à ce que cette solution ait un effet positif sur la formation gymnasiale.**

- **La promotion annuelle permet de décharger le corps enseignant et les élèves et diminue la pression due à la sélection.**
- **La solution Quarta s'appliquera aussi à la filière bilingue.**
- **Les premiers résultats de l'examen d'admission au gymnase passé par les élèves ayant suivi le nouvel enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire sont réjouissants.**

Je vous remercie de votre attention.